

ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (ESI)

OBJECTIFS :

Prévenir les risques d'incendie par la mise en œuvre de moyens adéquats, et l'information des autres salariés. En cas de sinistre, le stagiaire doit être capable de procéder à la mise en sécurité des tiers et à l'extinction du feu dans la limite de ses prérogatives.

PROGRAMME :

Enseignements théoriques

- Rappels des fondamentaux de la théorie du feu
- Signalisation incendie et signalisation des risques
- Présentation et maintenance des installations techniques de sécurité
- Besoins en eau
- Rappel sur les moyens de 1^{ère} intervention : extincteurs, appareils mobiles, robinet d'incendie armé (RIA)
- Moyens 2^{ème} intervention : extincteurs sur roue, motopompe, lances à incendie, générateur de mousse
- Procédés d'extinction
- Organisation des secours dans l'établissement : organisation générale et plans particuliers (POI, PPI...), principes d'évacuation dans l'établissement, consignes
- Vidéos

Enseignements pratiques

- Application des consignes de sécurité de l'établissement au travers d'un scénario d'intervention
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

Textes officiels



Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Recommandation : Règle APSAD R6

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :



- Consignes de sécurité de l'établissement
- Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, CO2 et poudre (les extincteurs sont apportés par le formateur)
- Installations sur lesquelles les stagiaires doivent être formés (RIA, Sprinklers, SSI, ...)

A SAVOIR

Dispositif :

Intra

Public : Travailleurs désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie d'un établissement à risques particuliers (ex. : ICPE), pour intervenir avec les extincteurs, les robinets d'incendie armés (RIA), et veiller au bon fonctionnement des installations de sécurité en cas de sinistre (système de sécurité incendie, sprinklers, etc.).

Pré requis : Avoir suivi la formation EPI

Méthodes et modalités pédagogiques : Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Présentiel

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

QCM, Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

Organisation

Durée : nous contacter

Tarifs

En Intra : nous consulter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

CONTACT

01 60 79 74 21

formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITÉ

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux Personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles. Contacter le référent handicap sur mission.handicap@fdme91.fr

** des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*